

# Conditions d'accès et modalités de délivrance de nos certifications

Version du 18 mai 2017

## Table des matières

<b>1 Domaines de formation certifiés et modalités de candidature</b>	<b>1</b>
<b>2 Procédure de recevabilité des dossiers</b>	<b>2</b>
<b>3 Procédures d'instruction de la demande et formalisme exigé</b>	<b>2</b>
3.1 Certifications METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant, niveaux 1 et 2	2
3.2 Certification METH.I.S.Q. Centre de formation . . . . .	3
3.3 Délais moyens d'instruction . . . . .	4
3.4 Durée de l'audit sur site . . . . .	5
3.5 Durée de validité du référencement et montant du référencement pour l'organisme de formation . . . . .	5
<b>4 Procédure de suivi</b>	<b>5</b>
4.1 Conditions de déclenchement de contrôles, aléatoires ou réguliers et procédure de médiation en cas de respect insuffisant du référentiel qualité . . . . .	5
4.2 Procédure de retrait de la certification . . . . .	5
4.3 Nombre annuel de retraits de la certification/ du label dans les deux dernières années . . . . .	6

## 1 Domaines de formation certifiés et modalités de candidature

Nos certifications sont de type « cœur de métier », elles portent notamment sur les processus de conception, de réalisation et d'évaluation pédagogiques.

Tous les acteurs de la formation professionnelle des adultes peuvent bénéficier de nos certifications. Toutefois, la direction de notre agence prend ses responsabilités : lors de la phase de recevabilité, elle n'accepte pas de dossiers qui requerraient des moyens ou des compétences spécifiques que ses instances ne pourraient pas réunir.

Si le candidat est un centre de formation hors du secteur santé-social, il dépose une demande spécifique auprès de la direction qui réunira si possible les compétences nécessaires.

## 2 Procédure de recevabilité des dossiers

Les candidats prennent connaissance des informations sur la certification via le site internet [www.metisqualite.fr](http://www.metisqualite.fr). Elles y sont présentées ainsi que des documents d'aide à la rédaction de l'auto-évaluation.

Le candidat envoie une lettre de candidature comprend les informations d'identification du candidat, ses motivations et les éléments descriptifs de son activité professionnelle de formation. Un modèle de lettre de candidature et la liste des pièces à fournir est à disposition des consultants-formateurs indépendants et des centres de formation.

## 3 Procédures d'instruction de la demande et formalisme exigé

### 3.1 Certifications METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant, niveaux 1 et 2

La lettre de candidature du consultant-formateur indépendant est accompagnée du règlement du montant de la certification demandée.

La direction se prononce sur la recevabilité du dossier et nomme un ou plusieurs auditeurs pour conduire les investigations.

Le comité d'auditeurs prend l'initiative d'un contact téléphonique avec le consultant-formateur indépendant en vue du dépôt du dossier d'auto-évaluation. La procédure complète est expliquée et précisée. Des informations complémentaires sur le référentiel sont délivrées le cas échéant, elles accompagnent la remise du document d'aide à l'auto-évaluation.

Un délai d'un mois pour le dépôt de l'auto-évaluation est convenu.

Le dossier d'auto-évaluation comprend les faits, les analyses et l'auto-évaluation des actions de formation ainsi que les documents sur lesquels repose l'auto-évaluation.

**Certification METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant, niveau 1** Une semaine après la réception du dossier complet d'auto-évaluation, le comité d'auditeurs convient d'un rendez-vous par téléphone ou par visioconférence avec le consultant-formateur indépendant pour examen du dossier.

**Certification METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant, niveau 2** Une semaine après la réception du dossier complet d'auto-évaluation, le comité d'auditeurs convient d'un rendez-vous par téléphone ou par visioconférence ou bien encore sur site avec le consultant-formateur indépendant pour examen du dossier. Ils prévoient une demi-journée de travail.

Suite à cet examen, les auditeurs disposent d'un mois pour établir leur rapport et le transmettre au comité de certification. Le contenu et la forme de ce rapport suivent les règles énoncées par le manuel de l'auditeur.

À sa session suivante, le comité de certification étudie le rapport des auditeurs et se prononce sur l'attribution de la certification. L'attribution, ou le refus, de certification, sa durée et les recommandations éventuelles sont rédigées conformément aux règles établies par notre agence.

Si le comité de certification devait rejeter la demande, le consultant-formateur indépendant est remboursé à hauteur de 50 % du montant versé au dépôt du dossier d'auto-évaluation.

La direction communique dans un délai de trois jours au consultant-formateur indépendant la décision du comité de certification et la procédure de suivi de celle-ci durant le temps de la certification.

Un certificat est envoyé au consultant-formateur indépendant de manière à ce que celui-ci puisse s'en prévaloir et en faire état sur ses propres documents. Le nom du certifié et la mention de son secteur d'activité sont publiés sur le site web de notre agence.

Une procédure d'appel est explicitement prévue. Si un accord à l'amiable entre la direction et le consultant-formateur indépendant n'a pas été possible, la commission d'appel se réunit et rend une décision.

### 3.2 Certification METH.I.S.Q. Centre de formation

La direction prend un contact direct avec le centre de formation pour informer de la démarche de certification et obtenir l'adhésion du centre sur ces modalités.

À la demande du centre de formation, plusieurs rendez-vous sur site peuvent être pris pour que le centre de formation soit en mesure de produire l'auto-évaluation. Ils font l'objet d'un accord particulier et d'un montant non remboursable en cas de non-attribution de la certification. Selon les besoins exprimés par le centre, un devis et une convention sont établis. Chaque étape de la démarche est indiquée, les montants remboursables et ceux qui ne le sont pas sont expressément désignés.

Un délai pour le dépôt de l'auto-évaluation est convenu.

Le dossier d'auto-évaluation comprend les faits, les analyses et l'auto-évaluation des actions de formation ainsi que les documents sur lesquels reposent l'auto-évaluation.

Une semaine après la réception du dossier complet d'auto-évaluation, le comité d'auditeurs convient d'une visite sur site d'une ou deux journées groupées. Sa fonction est de discuter et de confronter les points de vue exprimés dans l'auto-évaluation, de garantir le principe d'altérité nécessaire à un jugement éclairé. Outre la direction de l'établissement, les auditeurs peuvent rencontrer des formateurs, de personnels administratifs ou d'accueil, des documentalistes, des étudiants et, le cas échéant, des employeurs. Une partie de la visite sur site est consacrée aux projets de développement et aux initiatives pédagogiques prises par le centre pour améliorer la qualité de ses prestations.

Suite à la visite sur site, le centre de formation peut décider de remettre un complément au rapport d'auto-évaluation.

Les auditeurs disposent d'un mois pour établir leur rapport et le transmettre au comité de certification. Le contenu et la forme de ce rapport suivent les règles énoncées par le manuel de l'auditeur.

À sa session suivante, le comité de certification étudie le rapport des auditeurs et se prononce. L'attribution, ou le refus, de certification, sa durée et les recommandations éventuelles sont rédigées conformément aux règles établies par notre agence.

La direction communique dans un délai de trois jours au centre de formation la décision du comité de certification et la procédure de suivi de celle-ci durant le temps de la certification, voir plus bas la procédure de suivi.

Un certificat est envoyé au centre de formation de manière à ce que celui-ci puisse s'en prévaloir et en faire état sur ses propres documents. Le nom du centre certifié et la mention de son secteur d'activité sont publiés sur le site web de notre agence.

Une procédure d'appel est explicitement prévue. Si un accord à l'amiable entre la direction et le centre de formation n'a pas été possible, la commission d'appel se réunit et rend une décision.

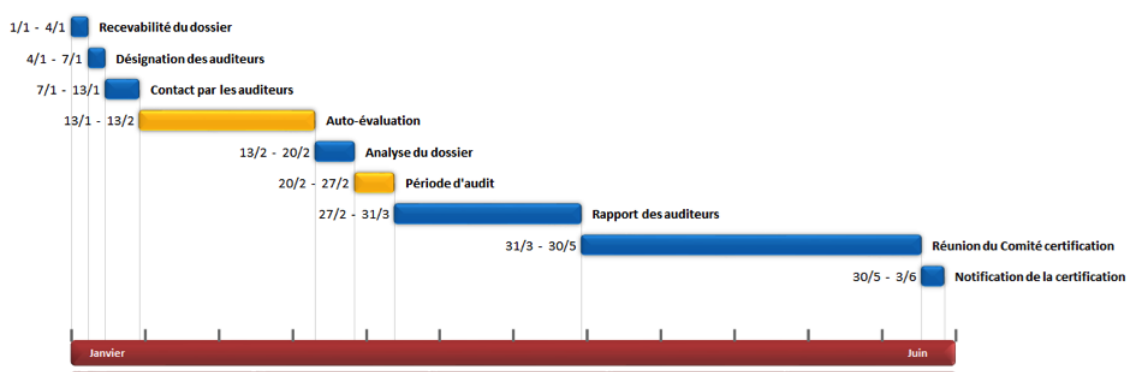
*N.B.* Les règles déontologiques de notre agence garantissent l'indépendance de traitement et de décision. Un consultant-formateur indépendant, ou un centre de formation, qui ferait partie des instances de notre agence, ne peut pas participer à l'instruction ou à toute décision concernant ses activités propres, ni en tant qu'auditeur, ni en tant que membre du comité de certification.

### 3.3 Délais moyens d'instruction

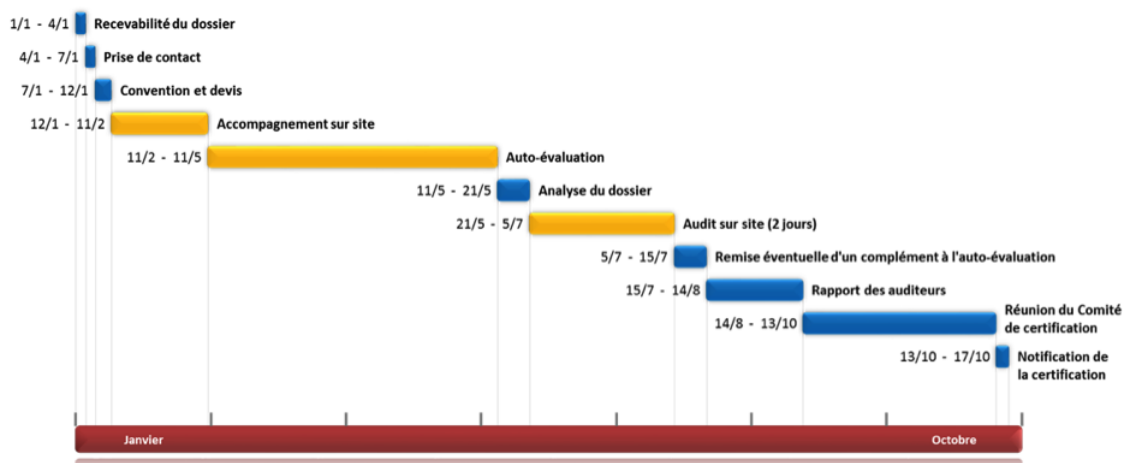
Pour les certifications Consultant-formateur indépendant de niveaux 1 et 2, le comité de certification se réunissant tous les quatre mois, le délai d'obtention de la certification varie de trois à six mois à compter du dépôt du dossier d'auto-évaluation.

Pour la certification centre de formation, les délais varient en fonction de l'accompagnement souhaité par le centre de formation. Ils avoisinent dix mois à compter de la prise de contact initiale.

#### Certifications Consultant-formateur indépendant



#### Certification Centre de formation



### 3.4 Durée de l'audit sur site

La certification Consultant-formateur indépendant de niveau 1 ne prévoit pas d'audit sur site mais un examen sur pièces lors d'un temps d'analyse téléphonique ou par visioconférence.

La certification Consultant-formateur indépendant de niveau 2 prévoit une demie journée d'audit sur site ou, le cas échéant, par téléphone ou par visioconférence.

La certification Centre de formation comprend des rendez-vous avec la direction de l'établissement et les équipes avant le dépôt de l'auto-évaluation. Ces temps d'information sont organisés à la demande du centre de formation. Une à deux journées d'audit sont prévues régulièrement par le dispositif de certification.

### 3.5 Durée de validité du référencement et montant du référencement pour l'organisme de formation

La certification METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant de niveau 1 est accordée pour une durée d'un à deux ans.

La certification METH.I.S.Q. Consultant-formateur indépendant de niveau 2 est accordée pour une durée de trois à cinq ans.

La certification METH.I.S.Q. Centre de formation est accordée pour une durée de trois à cinq ans.

## 4 Procédure de suivi

### 4.1 Conditions de déclenchement de contrôles, aléatoires ou réguliers et procédure de médiation en cas de respect insuffisant du référentiel qualité

Chaque certifié fait parvenir à notre agence à la date anniversaire de l'obtention de la certification une déclaration portant sur les trois points suivants :

- les modifications éventuelles de son secteur d'activité et les trois dernières actions ou les trois derniers programmes réalisés ;
- les actions correctives engagées suite aux recommandations émises par le comité de certification ;
- les initiatives prises pour améliorer continûment la qualité des prestations.

La déclaration annuelle est examinée par la direction de notre agence avant transmission, le cas échéant, au comité de certification pour décision sur les écarts constatés avec les références.

Plusieurs décisions sont attendues : le retrait de la certification, un nouvel audit, la confirmation de la certification avec éventuellement, une modification de la durée de la certification ou la communication à l'organisme de nouvelles recommandations.

### 4.2 Procédure de retrait de la certification

Après instruction de la déclaration annuelle ou la production d'un rapport des auditeurs montrant un niveau de qualité insuffisant, le comité de certification peut prononcer le retrait de la certification. Le retrait peut intervenir en cours de certification ou lors de son renouvellement.

Une procédure de recours amiable auprès de la direction et une procédure d'appel devant la commission d'appel existent.

#### 4.3 Nombre annuel de retraits de la certification/ du label dans les deux dernières années

Les premières certifications ont été attribuées en 2016. Il n'y a eu aucun cas de retrait des certifications.